



Flash Info

"Ensemble pour notre Village"



N'hésitez pas à **TÉLÉCHARGER L'APPLICATION**
« IntraMuros » SUR VOTRE PORTABLE
 c'est gratuit et très utile ☺

Besoin de renseignement, n'hésitez pas à nous demander ...

IntraMuros
 L'application mobile des collectivités

- Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone
 Play Store (Android) Apple Store (iPhone)
- Tapez «IntraMuros» dans la barre de recherche et téléchargez l'application

IntraMuros

- Recherchez et sélectionnez votre commune
- Activez les notifications qui vous intéressent
- Recevez les notifications sur votre smartphone et découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours

Téléchargement gratuit

Mairie de Cour St Maurice

1 place de l'église

Secrétariat :

Mardi : 13h30 à 17h30
 Jeudi : 13h30 à 17h30
 Samedi : 09h00 à 12h00

Téléphone : 03 81 44 30 11

Mail : secretariat.mairie@courstmaurice.fr

Maire :

Pendant ces horaires
 ou sur rendez-vous :

Téléphone : 07 86 50 02 49

Mail : mairie@courstmaurice.fr

Réseaux sociaux et applications mobiles

- Mairie de Cour Saint Maurice
- Intra Muros

Rattachée à



Le saviez-vous ...

Décharge communale

RAPPEL : Ne sont acceptés que les petits déchets verts (*tonte, taille ...*)

Vous devez demander la clef en Mairie ;

Ne faites surtout pas de dépôts sauvages !

Déchetterie mobile : prochaines dates

- Vendredi 21 août 2026
- Vendredi 09 octobre 2026
- Vendredi 27 novembre 2026



Merci,
pour ce moment de
convivialité partagé
à l'occasion de la
« Fête des Mamans »



Merci,
pour ce beau moment
partagé à l'occasion de
« L'Inauguration de
notre Eglise ».

Animation passée à Cour Saint Maurice le 14 juillet dernier



Feux d'Artifices reportés d'une semaine, suite à l'Arrêté Préfectoral pour cause de sécheresse ...

Nos commerçants et artisans



- **Gaec CUENOT :**
- **Gaec BARTHOULOT :**

Commerces itinérants :

- **Coco Pizzas :** Tous les 3^{èmes} jeudis du mois
« au bas de cour »
- **Verger de Cour :** Tous les jeudis de 17h30 à 19h
« Place de l'Eglise »

Autour de nous ...

Battenans-Varins
Le samedi 29 août
Fête Villageoise et concours de pétanque.

Belvoir
Tous les vendredis soir de juillet / août,
Marché artisanal sous les Halles.

Val de Consolation
Apéro-concert les vendredis soir,
Marchés artisanaux à découvrir sur le
site internet.

Opération brioche

Principe : en échange d'une brioche, vous participez à un don au profit de l'ADAPEI DE MAICHE

L'opération brioche s'effectuant dans les villages voisins à la rentrée, il est recherché un ou plusieurs volontaires pour y participer au sein de la commune de Cour st Maurice.

Si vous êtes volontaires,
appelez le 06 88 82 26 88.

Pour le bien vivre ensemble

LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS
INTERDIT!
ET NUISIBLE À TOUS

Protégeons
notre air,
notre santé et
notre planète!

IL EXISTE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES!

- LE COMPOSTAGE**
Vos déchets deviennent un engrais naturel!
- LE PAILLAGE**
Protège vos plantes, garde l'humidité et limite les herbes!
- LA DÉCHÈTERIE**
Déposez vos déchets verts dans votre déchèterie.
- LE BROYAGE**
Réduisez le volume et réutilisez en paillage ou en compost!

ADOPTONS LES BONS GESTES, POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN!

VOISINAGE
NUISANCES SONORES

JOURS ET HEURES AUTORISÉS
BRICOLAGE & JARDINAGE
OCCASIONNANT UN BRUIT IMPORTANT

LUN. MAR. MER. JEU. VEN : LES SAMEDIS
8H30>12H30 14H30>19H30 : 9H>12H 15H>19H

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS - 10H>12H

ANIMAUX DE COMPAGNIE

LES PROPRIÉTAIRES ET POSSESSEURS D'ANIMAUX, EN PARTICULIER LES CHIENS, SONT TENUS DE PRENDRE TOUTES MESURES PROPRES À ÉVITER UNE GÊNE POUR LE VOISINAGE, Y COMPRIS PAR L'USAGE DE DISPOSITIFS DISSUADANT LES ANIMAUX DE FAIRE DU BRUIT DE MANIÈRE RÉPÉTÉE ET INTÉMPESTIVE.

Un arrêté interdit le brûlage de tous déchets sur la commune est en vigueur.
Il est affiché et vous pouvez le lire sur IntraMuros.

Nos amis les chiens ...

Certains toutous échappent à votre surveillance et se promènent seuls ... 😊

Pensez à ceux qui en ont peur 😊

Soyez plus vigilant



On nous l'a signalé - Restez vigilants

Des démarcheurs arpentent notre village

- Ne les laissez pas entrer dans votre maison.
- Ne signez aucun document dans l'urgence.
- N'hésitez pas à appeler vos voisins, ou à téléphoner au Maire.
- Ou prévenez la gendarmerie (17)... ils partiront très vite.

Un arrêté du 8 juillet 2027 interdisant le démarchage sur la commune est en vigueur.
Il est affiché et vous pouvez le lire sur IntraMuros.

Soyons tous des voisins vigilants - Soyons attentif à notre entourage

N'hésitez pas à prévenir la Mairie ou la Gendarmerie en cas de personnes suspectes

Et pour cette période compliquée

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr - #canicule

* Ces mesures s'appliquent à partir du 15 août 2023. Elles sont à adapter en fonction des conditions locales.

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr - #canicule

* Ces mesures s'appliquent à partir du 15 août 2023. Elles sont à adapter en fonction des conditions locales.

Nous sommes aujourd'hui au niveau Crise

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHÉRESSE

Ces mesures ne sont pas applicables dès lors qu'il y a utilisation d'eaux de pluie récupérées. Dans ce cas les horaires sont à respecter

	Arrosage					Nettoyage			Remplissage Vidange	
	Jardins potagers y compris partagés	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en pots	Espaces verts, arbres et arbustes	Terrains de sport enherbés voir 5	Terrains de golf voir 6	Toitures, façades, terrasses	Stations de lavage	Voies	Piscines privées de plus de 1m³	Piscines ouvertes au public
Alerte ¹	 sauf de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h et pour les plantations contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	 sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h	 sauf de 20h à 8h	 sauf avec matériel à haute pression et auto-laveuse	 sauf pour des pistes équipées de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	 sauf avec matériel à haute pression ou balayeuse automatique	 sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions	 Pas de restrictions particulières
Alerte renforcée ²	 sauf de 20h à 8h	 sauf pour les plantations contenant si un système de goutte à goutte est utilisé	 sauf plantation arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 8h	 voir 4	 sauf de 20h à 8h pour les greens et départs.	 voir 4	 sauf travaux programmés avant passage en alerte renforcée et avec une entreprise de nettoyage professionnel	 sauf pour des pistes équipées de haute pression ou système avec au moins 70% d'eau recyclée ou portique programmé ECO sur ouverture partielle	 sauf impératif sanitaire ou sécurité et usage de balayeuse automatique	 sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1ères restrictions
Crise ³	 sans exception	 sans exception	 sans exception	 voir 4	 pour les greens avec limitation 350 m³ par semaine par tranche de neuf trous	 voir 4	 sauf travaux programmés avant passage en alerte renforcée et avec une entreprise de nettoyage professionnel	 sans exception	 sauf impératif sanitaire ou sécurité et usage de balayeuse automatique	 sans exception